ORDRE DU JOUR

- 1) CREATION PARKING AU DROIT DU STADE MUNICIPAL RUE HENRI BARBUSSE LANCEMENT MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REVISION ESTIMATION :
- 2) FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES;
- 3) ALSH ETE 2020 TARIFS ET RECRUTEMENT ANIMATEURS;
- 4) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- 5) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS;
- 6) DESIGNATION DES DELEGUES:
 - SIDEC
 - SIATUB
 - SIVOM
 - ACTION
- 7) DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI :
 - POUR LA COMPETENCE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
 - POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE
 - POUR LA COMPETENCE PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES
- 8) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES;
- 9) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT EMPLOI;
- 10) QUESTIONS DIVERSES.

Date de la convocation : 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin, le conseil municipal s'est réuni, dans le Foyer Rural dans le respect des conditions sanitaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle	x		
AUBLIN Yolande	x		
MINISINI Jean-Baptiste	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie	x		
REUMONT Isabelle	x		

Monsieur GODDYN Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

I - CREATION PARKING AU DROIT DU STADE MUNICIPAL RUE HENRI BARBUSSE – LANCEMENT MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REVISION ESTIMATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée sur la nouvelle estimation des travaux soit 122 705.00 € H.T concernant la création d'un parking au droit du stade municipal rue Henri Barbusse de 30 places au lieu de 20 places.

II - FIXATION DU REGIME INDEMINITAIRE MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Le conseil municipal, décide par 18 voix pour et 1 abstention (Mr QUENNESSON Gérard), à compter du 24 mai 2020, de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

Maire: 43.37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;

1er adjoint : 16.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2e adjoint : 16.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3e adjoint : 16.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

4e adjoint : 16.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

5e adjoint : 16.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

III - ALSH ETE 2020 - TARIFS

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'ouvrir le centre de loisirs aux enfants nés entre 2008 et 2016 du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 et d'appliquer les tarifs ci-dessous :

	ENFANTS		DE	ST	HILAIRE			
	1			S A ST HILAIRE	ET ENFANTS			
	EN SEJOU	EN SEJOUR CHEZ LES GRANDS PARENTS						
SEMAINE	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801			
1ERE SEMAINE: 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00			
2EME SEMAINE : 4 JOURS	6,40	25,72	28,00	30,40	32,00			
3EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00			
4EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00			
TOTAL SEJOUR	30,40	122,17	133,00	144,40	152,00			
			·					
PRIX A LA JOURNEE	1,60	6,43	7,00	7,60	8,00			

Les contraintes sanitaires contre la propagation de l'épidémie de covid-19 obligent la commune à revoir l'organisation du centre de loisirs de cet été (groupes restreints, pas de camping, limitation des sorties, encadrement) ces contraintes ont un coût, d'où la décision de reconduire les tarifs 2019.

IV - ALSH ETE 2020 -RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recruter du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 en fonction des effectifs :
- des animateurs diplômés et stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint territorial d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1 indice brut 350 (indice majoré 327 au 01/01/2020).
- un agent de service, sa rémunération sera celle d'un adjoint technique territorial à temps non complet 20/35ème, au 1er échelon de l'échelle C1 indice brut 350 (indice majoré 327 au 01/01/2020).

V - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ART. L2122-22 DU CGCT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus :
 - en défense devant toutes juridiction, y compris en appel et en cassation ;
- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

VI - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, que le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé à 7 ;

Considérant que se présentent à la candidature des membres du conseil d'administration du CCAS : la liste présentée par Madame LEMAIRE Marie-Paule avec Mesdames CARREZ Danièle, BASQUIN Danièle, LAPOINTE Christiane, BROUETTE Véronique, Messieurs POTIEZ André, DOUAY Robert.

Après avoir, conformément à l'article R.123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Votant: 19

Suffrages exprimés : 15 Sièges à pourvoir : 7 Quotient électoral : 2,7

La liste LEMAIRE Marie-Paule a obtenu : 15 voix

Sont élus : Mesdames LEMAIRE Marie-Paule, CARREZ Danièle, BASQUIN Danièle, LAPOINTE Christiane, BROUETTE Véronique, Messieurs POTIEZ André, DOUAY Robert en tant que membres du conseil d'administration du CCAS.

VII - DELEGATION DES DELEGUES DU S.I.D.E.C

VOTANT : 19 EXPRIMES : 16 MAJORITE ABSOLUE : 8

Ont obtenu:

DELEGUES TITULAIRES : DELEGUES SUPPLEANTS :

DEFAUX Maurice : 16 voix LEDUC Jean : 16 voix

DA COSTA Augusto : 16 voix GODDYN Nicolas : 16 voix

Sont désignés :

DELEGUES TITULAIRES DELEGUES SUPPLEANTS :

DEFAUX Maurice LEDUC Jean
DA COSTA Augusto GODDYN Nicolas

VIII - DELEGATION DES DELEGUES DU S.I.A.T.U.B

VOTANT : 19 EXPRIMES : 15 MAJORITE ABSOLUE : 8

Ont obtenu:

DELEGUES TITULAIRES : DELEGUES SUPPLEANTS :

DEFAUX Maurice : 15 voix LEDUC Jean : 15 voix

DA COSTA Augusto : 15 voix AUBLIN Yolande : 15 voix

Sont désignés :

DELEGUES TITULAIRES DELEGUES SUPPLEANTS :

DEFAUX Maurice LEDUC Jean
DA COSTA Augusto AUBLIN Yolande

IX - DELEGATION DES DELEGUES DU SIVOM

VOTANT : 19 EXPRIMES : 15 MAJORITE ABSOLUE : 8

Ont obtenu:

DELEGUES TITULAIRES : DELEGUES SUPPLEANTS :

DEFAUX Maurice : 15 voix LEDUC Jean : 15 voix

LEMAIRE Marie-Paule : 15 voix CARREZ Danièle : 15 voix

BASQUIN Danièle : 15 voix CARLIER Benoît : 15 voix

Sont désignés :

DELEGUES TITULAIRES DELEGUES SUPPLEANTS:

DEFAUX Maurice LEDUC Jean

LEMAIRE Marie-Paule CARREZ Danièle

BASQUIN Danièle CARLIER Benoît

X - DELEGATION DES DELEGUES ACTION

VOTANT : 19 EXPRIMES : 15 MAJORITE ABSOLUE : 8

Ont obtenu:

DELEGUE TITULAIRE : DELEGUE SUPPLEANT :

DEFAUX Maurice : 15 voix LEMAIRE Marie-Paule : 15 voix

Sont désignés :

DELEGUE TITULAIREDELEGUE SUPPLEANT :DEFAUX MauriceLEMAIRE Marie-Paule

XI - DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI POURLA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

La commune doit procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de CAMBRAI. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

VOTANT : 19 EXPRIMES : 15 MAJORITE ABSOLUE : 8

A obtenu:

DEFAUX Maurice: 15 voix

Est élu :

Monsieur DEFAUX Maurice, Grand Electeur.

La désignation des grands électeurs pour les autres compétences, est reportée à un prochain conseil, n'ayant pas reçu les éléments par le SIDENT SIAN à ce jour.

XII - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires :

Nombre de votants : 19 Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres suivants

DA COSTA Augusto GODDYN Nicolas LEDUC Jean

Membres suppléants :

Nombre de votants : 19 Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

LEMAIRE Marie-Paule AUBLIN Yolande DOUAY Robert

XIII - DESIGNATION D'UN ELU « REFERENT EMPLOI

Suite aux élections municipales de 2020 il est proposé à chaque commune de participer à la constitution du nouveau réseau des Elus Référents Emploi.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, REUMONT Isabelle) nomme Madame AUBLIN Yolande Elu « référent Emploi ».

XIV – QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de conseil le 2 juillet 2020 à 19 H pour le vote du budget primitif 2020.

SEANCE LEVEE A 20 H 10

Vu le Maire